Rapport du Maire sur la situation Financière de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

En vertu de l'article 955 du code municipal, je vous soumets la situation financière de votre municipalité.

1. États financiers au 31 décembre 2009

	Prévisions	Budget Réel
REVENUS	1 437 246$	1 587 285$
DÉPENSES	1 437 246$	1 535 766$

Le surplus pour l'année 2009 après affectation au fonds de dépenses en immobilisation est de 51 519,00$.

2. Aperçu de la situation financière pour l'année 2010

Les derniers rapports pour l'exercice en cours nous démontrent que l'année 2010 devrait se terminer avec un budget équilibré.

3. Réalisations 2010

Au cours de l'année 2010, le conseil a réalisé :

-Terminer le sous-sol de la bibliothèque ;
-Aménagé la piste cyclable ;
-Débuté l'expertise afin de régler le problème d'écoulement d'eau de surface dans diverses rues de la municipalité ;

4. Prévisions pour l'année 2011

Au cours de cette année, le conseil envisage d'investir dans les dossiers suivants :

-continuer les travaux afin de régler les problèmes d'écoulement d'eau de surface ;
-terminé l'aménagement de la piste cyclable en plantant des arbres avec la contribution du Comité de l'Ile Verte ;
-réaménagé le terrain des Loisirs ;
-Prolongement du réseau d'égout pour une partie des rangs Saint-Isidore, Saint-Michel et Saint-Luc, si une réponse positive de subvention nous est donnée.

5. Le traitement des élu(e)s municipaux

Une rémunération de 12 258,24$ est accordée au maire et une rémunération de 4 086,08$ est accordée à chacun des conseillers. Le 1/3 de celle-ci est une allocation de dépenses. Le maire reçoit une prime de 225,00$ et les conseillers reçoivent une prime de 75,00$ par présence à une réunion régulière. Le Maire reçoit une rémunération de 7 079,70$ de la M.R.C. de d'Autray ; le 1/3 de celle-ci est une allocation de dépenses.

Comme toujours, la municipalité fera tout en son pouvoir pour garder le taux de taxes le plus bas possible, tout en offrant les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens.

Je dépose ce rapport devant le Conseil ce deuxième jour de novembre deux mille dix.

Jean-Luc Barthe, Maire

L'adoption du budget pour l'année 2011 se fera mardi, le 14 décembre 2010 à 20:00 heures.

P.S. Aucun contrat de plus de 25 000.00$ n'a été octroyé cette année.